

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : 8843
T. 02/600 49 62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Pascal Duquesne
Conseiller communal
Rue des Hippocampes, 26
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 07/09/2020

Objet : votre interpellation relative aux difficultés et aux coûts d'application de la Zone 30, transformée en question écrite, lors de la séance du conseil communal du 19/02/2020.

Monsieur le Conseiller communal,

Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre interpellation relative aux difficultés et aux coûts d'application de la zone 30, transformée en question écrite, lors de la séance du conseil communal du 19/02/2020.

Concernant la mise en place de la Zone 30, il n'y a pas grand-chose qui va changer pour Molenbeek-Saint-Jean, dans la mesure où la quasi majorité des voiries sont déjà depuis bien longtemps en Zone 30, seule la plupart des voiries régionales sont en zone 50. Les seules adaptations à envisager sont donc :

- a) Retrait des signalisations (F4a et F4a - Zone 30 + rappel), adaptations et modifications éventuelles d'autres signalisations (C43 - Zone 50 + rappel -, etc.), etc. Les détails doivent encore être discutés lors d'une prochaine réunion entre Bruxelles Mobilité, Brulocalis et les 19 communes.
- b) Adaptation du Règlement complémentaire de Police : La zone 30 devient la règle, les autres des exceptions...

Au sujet du financement, un mail de Brulocalis du 13 janvier 2020 adressé à l'ensemble des communes confirme que « *Bruxelles Mobilité s'est engagé, pour aider les communes, à prendre en charge la suppression des panneaux sur voiries communales. Afin de pouvoir élaborer leur cahier des charges, ils doivent disposer assez rapidement d'une estimation du nombre de panneaux à enlever.* »

Notre commune peaufine les derniers détails de recensement avant de les adresser à Brulocalis/Bruxelles Mobilité. Il s'agit notamment de recenser :

- le nombre de panneaux fixes sur vos voiries communales (F4a, F4b, rappels F4a, F4a abords d'écoles, F4b abords d'écoles);
- le nombre de panneaux dynamiques sur vos voiries communales (F4a et F4b dynamique) ;

- Le cas échéant, le nombre de panneaux C43 avec mention « 50 rappel » ou C43 avec mention « 70 » (ou éventuellement autres panneaux avec une vitesse supérieure à 30).

Dans une phase ultérieure, l'entrepreneur qui sera désigné par la Région devra connaître l'endroit exact de l'implantation de ces signaux.

Concernant les contrôles de vitesse effectués par le Gracq, et le fait que 100 % des automobilistes contrôlés dépassaient la vitesse de 30 km/h, il faut tout d'abord préciser que le Gracq est partie prenante du projet de Ville 30.be. Toutes les villes européennes ayant déjà effectué le passage en Zone 30 (Paris, etc.) reconnaissent ce problème d'absence de contraintes, mais reconnaissent aussi malgré tout que les habitudes sont petit à petit en train de changer. Il faut du temps pour changer des habitudes, et cela passe par toute une série de mesures : campagne de sensibilisation et d'information, campagnes de contrôles répressifs (par radars mobiles, comme c'est le cas actuellement à Schaerbeek et Berchem-St-Agathe) ou de prévention (radars afficheurs), aménagements de voirie, quand c'est possible (rétrécissement des accès en zone 30 – oreilles de trottoirs ou effet « goulot » -, chicane, etc.).

Enfin, vous posez la question de la vitesse de certains vélos et trottinettes électriques qui dépassent parfois les 50 km/h, ce problème a déjà fait l'objet de plusieurs réflexions entre les communes et les organes régionaux (Brulocalis, Bruxelles Mob, etc.). Le législateur a été sensibilisé à cette problématique. Le débat reste ouvert sur différentes pistes possibles pour encadrer/contrôler la vitesse des vélos (speedpedelec...), trottinettes électriques et autres.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire adjoint,



Gilbert HILDGEN.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

Interpellation concernant les difficultés et les coûts d'application de la zone 30

Mme La Présidente,

Dans La Libre de ce 13 janvier, la ministre Elke Van den Brandt confirmait vouloir faire passer 90% du territoire de la Région de Bruxelles Capitale en zone 30 et entamer une concertation avec les communes en janvier et février.

La zone 30 est évidemment positive dans certaines rues proches des écoles et dans certains petits axes résidentiels. D'ailleurs beaucoup de voiries locales sont déjà en zone 30, pratiquement 60% selon la Présidente de la Commission Mobilité.

Dès lors je comprends les nombreux citoyens mécontents, à l'instar des 25.000 personnes ayant déjà signé la pétition contre la zone 30, qui pensent qu'elle ne peut devenir la généralité et le 50km/h l'exception. Même la Stib s'est plainte récemment de cette mesure de zone 30 généralisée qui va faire ralentir la vitesse commercial du réseau.

Cela dit, il n'y a rien de pire que d'édicter des obligations que l'on ne peut faire respecter et qui seront bafouées quotidiennement. Si cette volonté persiste, elle demandera des budgets importants alors que pendant ce temps, la sécurisation des abords des écoles, d'hôpitaux, de crèches, de maisons de retraite reste en de nombreux endroits problématiques faute de moyens !

Hors cette volonté régionale arrive de l'aveu même de la ministre "*sans aucun budget spécifique*".

Voici mes questions adressées au Collège :

- Sur quels éléments concrets et avec quel argent seront placés à 30km/h des voiries de Molenbeek ?
- Comment fera-t-on respecter cette nouvelle norme alors que de l'aveu de l'asbl Gracq Forest-Saint-Gilles lors d'un test dans une rue en zone 30 le week-end passé, 100% des conducteurs étaient en infraction ?
- Comment va-t-on faire pour appliquer une norme sur la majorité du territoire de la commune alors qu'aujourd'hui ce n'est déjà pas le cas dans les voiries qui le prévoient ?
- Comment va-t-on faire respecter le 30 km/h alors que des vélos et des trottinettes peuvent dépasser cette vitesse et aller demain plus vite que les voitures ou les bus de la stib ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Pascal Duquesne
Conseiller Communal

